



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DEPARTEMENT
DE LA
HAUTE-GARONNE

ARRONDISSEMENT
DE
TOULOUSE

MAIRIE
DE
L'UNION
3 1 2 4 0

05.62.89.22.89

Nombre de conseillers

- en exercice : 33
- présents : 28
- procurations : 5
- absents excusés : 0
- ayant pris part au vote : 33
- abstentions : 0

L'an deux mille vingt et un et le 27 janvier à 18 heures 45, les membres du conseil municipal de la commune de l'Union se sont réunis dans la Salle des Fêtes sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire le 21 janvier 2021, conformément aux articles L.2121-7 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient présents : M. PERE, MME BEC, M. ROUX, MME GODEAS, M. FEULLERAT, MME GREGOIRE, , MME GUEDES, M. ROFE, MME SIMON-LABRIC, M. ORTIC, MME QUONIAM-DOUREL, M. PUGET, MME CELERIER, M. BAMIERE, M. COMBE, MME JARRIGE, M. CADIEU, MME CABERO, M. DOMENEGUETTY, MME PERROUX, M. MOLET, MME FERRE, M. MERLEY MME SERRET-PEREZ, M. GARDE, M. MITTAUX, MME GENNARO-SAINT, M. CANCEL,.

Etaient absents excusés ayant donné procuration : M. NAVARRO (POUVOIR A MME QUONIAM-DOUREL), M. BAUMLIN (POUVOIR A MME GUEDES), MME TOULZE (POUVOIR A MME GREGOIRE), MME GRUEL (POUVOIR A MME GENNARO-SAINT), M. ESPIAU (POUVOIR A MME GENNARO-SAINT) .

Etaient absents excusés :

MME CAROLE FERRE est élue secrétaire de séance

DÉLIBÉRATION n°2021/02

Objet : Quartier de la Violette – cession d'un local en faveur de la Ville par Promologis (94 m²)

Vu l'avis des Domaines en date du 9 avril 2019, prorogé pour une durée de 24 mois à compter du 23 octobre 2020.

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que, dans le cadre de l'aménagement du secteur des Violettes, la société Promologis a proposé, à la Commune de L'Union, la cession en pleine propriété, d'un local de 94 m², situé au rez-de-chaussée du bâtiment C, sis 2 rue ANGELE BETTINI DEL RIO.

La cession a été autorisée par délibération du Conseil Municipal en date du 10 avril 2019 concernant le local à l'état brut. Les travaux d'aménagement ayant été réalisés, il convient désormais de proposer la cession aux conditions suivantes :

- Les travaux d'aménagement intérieur sont à la charge de la Commune
- Le prix de la cession du local est détaillé de la façon suivante :

Envoyé en préfecture le 03/02/2021

Reçu en préfecture le 03/02/2021

Affiché le 03 FEV. 2021

ID : 031-213105612-20210203-D_2021_02-DE

		HT
MARCHE TRAVAUX	1- CLOISONS DOUBLAGE ISOLATION - C&R	10 261 €
	2- MENUISERIES EXTERIEURES - LABASTERE	12 737 €
	3- MENUISERIES INTERIEURES - C&R	6 198 €
	4- ELECTRICITE VMC - C&R	12 570 €
	5- PLOMBERIE SANITAIRES CHAUFFAGE - C&R	11 040 €
	6- CARRELAGE FAIENCE - C&R	9 853 €
	7- PEINTURE NETTOYAGE - C&R	3 682 €
Travaux supplémentaires	C&R Avenant aménagement	4 412 €
	C&R Avenant base de vie COVID	2 435 €
	C&R Avenant Sécurité Incendie	7 139 €
	LABASTERE TS stores	6 196 €
	LABASTERE boutons milté et chanfriers	920 €
	DPE et Diag Termites	156 €
	MN'S Mise en service ELEC et AEP	148 €
Honoraires	Division en volume OXYGEO	2 000 €
	MOE MYARCHITECTES	7 000 €
	CTC ALPES CONTRÔLE	2 270 €
	SPS	1 600 €
	Référent COVID	900 €
	Juridique - EDD + Huissier	1 676 €
	MONTANT GLOBAL HT	103 193 €
	TVA (20%)	20 639 €
	MONTANT GLOBAL TTC	123 831 €

Monsieur Le Maire propose au Conseil Municipal :

- De l'autoriser à signer tous les documents afférents à cette cession.

Décision

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis des Domaines en date du 9 avril 2019, prorogé pour une durée de 24 mois à compter du 23 octobre 2020.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré,

Décide :

A l'unanimité,

- d'autoriser M. Le Maire à signer tous les documents afférents à cette cession.

Pour copie conforme,
Le Maire,
Marc PÉRÉ

Pour le Maire et par délégation

Le Premier Adjoint au Maire

Yvan NAVARRO

Pour le Maire et par délégation

Le Maire

an 19

- Transmis le 03 FEV. 2021
- Affiché le 03 FEV. 2021

